

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE LANTIGNIÉ

Nombre de conseillers :

En fonction : 14

Présents : 12

Votants : 12

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 juin 2024 à 20 heures

Date de la convocation :

11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Jean-Claude FOUREZ - Joffrey DUBOST - Yann BAIMA - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Eric REISET - Julie DESCROIX.

Absents : Cyndie JEAN - Gilles DUFOUR.

Mme PELISSIER Marie-Odile est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Informations sur les décisions prises par délégation
3. Commerce multiservices
4. Élections législatives
5. Demande de subventions restauration du lavoir du Tracot
6. Point sur les travaux des commissions communales
7. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir :

- La décision de non préemption sur les parcelles cadastrées C 233, C 234 et C 235 situées à Appagnié appartenant aux Consorts MONTANTÈME.
- Les virements de crédits suivants :

Section F ou I Sens D ou R	Compte	Montants	Décision du Maire
I/R	021 Virement de la section de fonctionnement	- 0,51 €	N°DDM-01- 2024
I/R	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	+0,51 €	
F/R	73212 Dotation solidarité communautaire	-0,28 €	
F/R	002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	+0,28 €	N°DDM-02- 2024
I/R	10226 Taxe d'aménagement	- 0,51 €	
I/R	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 0,51 €	

3. COMMERCE MULTISERVICES

Suite à la liquidation judiciaire de la société SNC POCHET du 16/05/2024 (ancien gérant du multiservices), un mandataire judiciaire a été désigné pour gérer la liquidation de la société et la reprise du matériel et du fond de commerce. Une parution officielle a été faite sur Actify.fr jusqu'au 12 août. Des propositions pourront être adressées et le choix sera prononcé par le Tribunal envers le mieux disant.

La commune est propriétaire des murs (contrat par bail commercial avec le gérant) et de la licence 4. Le débit de tabac est placé en fermeture provisoire par la direction régionale des douanes pendant un an.

La volonté de la commune est de bien évidemment œuvrer pour le maintien de son dernier commerce, de préserver les services apportés à la population, la dynamique et la convivialité du village.

4. ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La dissolution de l'Assemblée Nationale ayant été prononcée par le Président de la République, à l'issue des élections européennes du 9 mai dernier, des élections législatives sont programmées les dimanches 30/06 et 07/07 prochains.

Les conseillers municipaux ont été invités à s'inscrire pour la tenue du scrutin pour les deux tours. Il est rappelé les modalités pour la tenue du bureau de vote et de la procédure pour l'établissement des procurations.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DU TOIT DU LAVOIR

Monsieur le Maire informe que le lavoir Gelin « du Tracot » a été édifié en 1902. La charpente et le toit sont en très mauvais état et ont été consolidés provisoirement. La réfection totale de la charpente et de la toiture sont nécessaires.

S'agissant du bâtiment faisant partie du patrimoine vernaculaire de la commune et témoin du passé domestique de nos aïeux,

Soucieux de maintenir l'édifice en bon état pour la visibilité du public,

Étant donné que cette opération représente une dépense importante pour le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour les travaux de réfection de la toiture du lavoir pour un montant prévisionnel de l'opération de 24 135,48 € HT de travaux.
- DIT que cette opération est inscrite au compte 2188 – opération 198 Bâtiments communaux du Budget primitif 2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention de 40 % sur le montant HT au titre du Bonus ruralité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine,
- DIT que l'opération sera financée par la Région AURA, par la Fondation du patrimoine et par autofinancement.

6. COMMISSIONS COMMUNALES

▪ École

Madame Pelissier fait part des informations suivantes : la réfection de la toiture de la salle d'évolution aura lieu cet été, le fournisseur de la cantine augmente le repas de 0,10 €, la préparation des enfants pour le projet cirque sur deux semaines avec un spectacle présenté aux parents le 28/06, la kermesse est prévue le 05/07, la valorisation et le tri des déchets de la cantine seront à étudier.

▪ Bâtiments

La rénovation de la cage d'escalier côté maternelle est prévue pour les vacances de Toussaint. L'État a accordé une subvention de 48 % pour l'opération réhabilitation du bâtiment du CEP, au titre du fonds d'accélération de la transition écologique Fonds Vert.

▪ Voirie

Acquisition d'une benne trois points. La signalisation routière du Bourg est prévue courant juin.

- Environnement

Monsieur le Maire informe qu'une collecte de plaques amiante en morceaux sera organisée par la CCSB.

- Fêtes et cérémonies

Le prochain festival culturel « Les Ceptaculaires » aura lieu du vendredi 16 au dimanche 18 mai 2025.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Ferrer souhaite proposer de pratiquer gratuitement des séances de shiatsu dans une salle communale. La salle Joseph Descroix pourrait peut-être convenir.

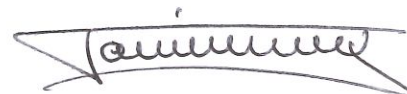
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

N° de délibération	Objet
DCM/2024/06/18//01	Demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes – Bonus ruralité et à la Fondation du patrimoine

Le secrétaire de séance : Marie-Odile PELISSIER



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : 23 JUIL. 2024